

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

7125/1002604489ZX BOT 1 L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Encre pour impression à jet d'encre

Utilisations identifiées

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC19	Activités manuelles avec contact physique de la main
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8d	Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Utilisations déconseillées

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1A	H317
Repr. 2	H361fd
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger ***

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260.8	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Diacrylate de dipropylène glycol; 4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine; Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate; 2-Phénoxy acrylate d'éthyle; (octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(méthylène) diacrylate; Oxyde de

Version: 3 / FR

Date de révision: 27.07.2022

Numéro de la matière: 369300171002604

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 19.06.23

2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine; Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid; 2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

No. CAS 48145-04-6

No. EINECS 256-360-6

Numéro 01-2119980532-35

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317

Aquatic Chronic 2 H411

Repr. 2 H361d

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

No. CAS 5117-12-4

No. EINECS 418-140-1

Numéro 01-2120102080-83

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Sens. 1 H317

Eye Dam. 1 H318

STOT RE 2 H373

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

No. CAS 5888-33-5

No. EINECS 227-561-6

Numéro 01-2119957862-25

d'enregistrement

Concentration >= 20 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 1 H410

Skin Sens. 1B H317

Aquatic Acute 1 H400

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

No. CAS 75980-60-8

No. EINECS 278-355-8

Numéro 01-2119972295-29

d'enregistrement

Concentration >= 3 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2 H361f

Skin Sens. 1B H317

Voie d'exposition: dermale

Version: 3 / FR
 Numéro de la matière: 369300171002604 remplace la version: 2 / FR

Date de révision: 27.07.2022
 Date d'impression 19.06.23

Aquatic Chronic 2 H411

Diacrylate de dipropylène glycol

No. CAS 57472-68-1
 No. EINECS 260-754-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119484629-21

Concentration >= 3 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 Skin Sens. 1 H317

(octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(méthylène) diacrylate

No. CAS 42594-17-2
 No. EINECS 255-901-3
 Numéro d'enregistrement 01-2120051112-76

Concentration >= 2,5 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1B H317
 Aquatic Chronic 2 H411

2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

No. CAS 5495-84-1
 No. EINECS 226-827-9
 Numéro d'enregistrement 01-2120769513-49

Concentration >= 3 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2 H361f
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

No. CAS 52408-84-1
 No. EINECS 500-114-5
 Numéro d'enregistrement 01-2119487948-12

Concentration >= 0,1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition au soleil ou à toute autre sources d'UV, qui pourrait augmenter la sensibilité cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, nuage de CO₂, poudres, pulvérisation d'eau, Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire; Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Le contact avec les yeux et la peau constitue le principal risque. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de poussières, vapeurs et aérosols de pistelage lors de l'application de la préparation. Eviter l'inhalation de poussières (sable). Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité	B (matières combustibles liquides)
Classe de température	T3

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour impression à jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) *******Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,9	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,39	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
-------------	--------------------------------

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 3 / FR

Date de révision: 27.07.2022

Numéro de la matière: 369300171002604

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 19.06.23

Groupe de réf. Population générale
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,45 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Population générale
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,83 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Population générale
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition orale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,83 mg/kg/d

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 12 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet local
 Concentration 77 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 3,5 mg/kg/d

Diacrylate de dipropylène glycol

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,77 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 2,35 mg/m³

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,1	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7,4	mg/m ³

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,5	mg/m ³

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	132,24	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	132,24	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 3 / FR Date de révision: 27.07.2022
 Numéro de la matière: 369300171002604 remplace la version: 2 / FR Date d'impression 19.06.23

Concentration 300 mg/kg/d

2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 2,06 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 2,92 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,36 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,04 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition orale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,1 mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC) ***

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

Valeur type PNEC
 Type Eau salée
 Concentration 0,0 mg/l

Valeur type PNEC
 Type eau (rejet intermittent)
 Concentration 0,007 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Eau douce
 Concentration 0,001 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Sédiment d'eau douce
 Concentration 0,145 mg/kg/d

Valeur type PNEC

Type	Sédiment marin	
Concentration	0,015	mg/kg/d

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,029	mg/kg/d

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2	mg/l

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,002	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0002	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,006	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,002	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,02	mg/kg

Diacrylate de dipropylène glycol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,0034	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,00034	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,019	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0013	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,002	mg/kg

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,006	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,057	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	0,078	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,012	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,008	mg/kg

(octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(methylene) diacrylate

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1,6	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,16	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	16	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,6576	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,06576	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,1306	mg/kg

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Valeur type PNEC
 Type Sol
 Concentration 0,0557 mg/kg

Valeur type PNEC
 Type Eau douce
 Concentration 0,00353 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Sédiment d'eau douce
 Concentration 0,29 mg/kg

Valeur type PNEC
 Type Eau salée
 Concentration 0,000353 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Sédiment marin
 Concentration 0,029 mg/kg

Valeur type PNEC
 Type eau (rejet intermittent)
 Concentration 0,0353 mg/l

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

Valeur type PNEC
 Type Eau douce
 Concentration 0,012 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Sédiment d'eau douce
 Concentration 0,009 mg/kg

Valeur type PNEC
 Type Sol
 Concentration 0,001 mg/kg

2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one

Valeur type PNEC
 Type Eau douce
 Concentration 0 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Eau salée
 Concentration 0 mg/l

Valeur type PNEC
 Type STP
 Concentration 100 mg/l

Valeur type PNEC
 Type Sédiment d'eau douce
 Concentration 0,121 mg/kg

Valeur type PNEC

Type	Sédiment marin	
Concentration	0,012	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,024	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Protection respiratoire - Note

En cas de nappes de brouillard, utiliser des masques appropriés agréés.

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant	>	0,5	mm
Temps de pénétration	<	30	min

Les gants en PVC ou en caoutchouc ne sont pas recommandés.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide, visqueux
Couleur	noir
Odeur	odeur de monomères acryliques
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 132 °C
Pression	1.013 hPa
Source	Données de la littérature

inflammabilité

Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclairValeur > 100 °C
méthode ASTM D 6450 (CCCFP)**Température d'inflammabilité**Valeur env. 240 °C
Source Données de la littérature**valeur pH**

Remarque Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable

Pression de vapeurValeur < 0,1 hPa
température 20 °C
méthode calculée**Densité et/ou densité relative**Valeur 1,087 g/cm³
température 20 °C
méthode DIN EN ISO 2811**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque partiellement miscible

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Cette préparation contient des produits qui sont instables dans les conditions suivantes: exposition à la température (°C), résistance aux UV.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des initiateurs de radicaux libres, des agents oxydants, des métaux alcalins ou réactifs.

10.4. Conditions à éviter

Il peut se produire des réactions de polymérisation exothermique. Les contacts non intentionnels doivent être évités. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

4-(1-Oxo-2-propényl)-morpholine

Espèces	rat		
DL50		588	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

évaluation	fortement irritant
------------	--------------------

sensibilisation

évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation (Composants)

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	sensibilisant
méthode	OCDE 406

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

évaluation Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Remarque Les critères de classification sont remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Les critères de classification sont remplis.
évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Remarque Les critères de classification sont remplis.
évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Expériences issues de la pratique

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux. Les composés acryliques de la préparation ont des effets irritants. Des contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses peuvent provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeur, cloques, dermatose, etc.. Des cas de réaction par allergies cutanées ont été observées. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. L'inhalation des vapeurs ou aérosols peut causer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion peut causer des nausées, un évanouissement et des atteintes du système nerveux central.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

Toxicité pour les poissons (Composants)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

CL 50	10		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
méthode	OCDE 203		

(octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(méthylène) diacrylate

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	1,65		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	< 10		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	1,21		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	Daphnia magna		
CE 10	> 0,1		mg/l
Durée d'exposition	21	Days	
méthode	OECD 211		

(octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(methylene) diacrylate

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,36		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Espèces	Daphnia magna		
CE50	< 10		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	Desmodesmus		
	4,4		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	ISO 8692		

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	Desmodesmus		
CE 10	0,71		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

(octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(methylene) diacrylate

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	1,6		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	< 10		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	boue activée		
CE50	177		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

Biodégradabilité (Composants)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur	22,3	%
Durée de l'essai	28	Days
méthode	OECD 301 D	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les récipients vides doivent faire l'objet d'une classification conforme à l'ordonnance sur l'inventaire des déchets en vigueur.

Lorsque cette préparation est réduite à l'état de déchet, sa classification selon le catalogue européen des déchets est

Code de déchets CEE 08 03 12* déchets d'encre contenant des substances dangereuses

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer.

Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

Les emballages qui ne sont pas vides sont des déchets dangereux (code déchet 150110).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 3 / FR

Date de révision: 27.07.2022

Numéro de la matière: 369300171002604

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 19.06.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2-Phénoxy acrylate d'éthyle)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-Phenoxyethyl acrylate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-Phenoxyethyl acrylate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie	9.II	Substances dangereuses pour l'environnement	200.000	kg	500.000	kg
-----------	------	---	---------	----	---------	----

COV

COV (CE)	0,02	%	
COV (CE)		0,3	g/l

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en

milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

DUPLI DATA
■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ NUMÉRIQUEMENT VOTRE
www.dupli-data.fr